

# Notice de la résolution en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort

---

**Commission des affaires européennes et  
internationales**

Assemblée générale du 11 octobre  
2024



# Notice de la résolution en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort

Commission des affaires européennes et internationales

## SOMMAIRE

NOTICE.....	3
RESOLUTION.....	4

## NOTICE

---

Il y a 43 ans, la France abolissait enfin la peine de mort, sous l'impulsion de Robert BADINTER, qui en avait fait le combat de sa vie. Depuis cette date, et quels que soient les gouvernements, la France a toujours réaffirmé son opposition à la peine capitale. Le mouvement abolitionniste a progressé partout dans le monde.

Aujourd'hui, près des trois quarts des pays du monde sont abolitionnistes (144), alors que seulement 55 États sont encore rétentionnistes.

En 2023, un nombre toujours plus restreint d'États applique la peine de mort. Pourtant, malgré ces réformes encourageantes, la vigilance doit être de tous les instants en cette période particulièrement troublée, où les démocraties sont mises à rude épreuve.

En effet, le CNB s'alarme du nombre record d'exécutions dans le monde en 2023 et de la levée du moratoire de 2003 sur l'application de la peine de mort en République démocratique du Congo.

Selon les informations recueillies par Amnesty International<sup>1</sup> sur le recours à la peine de mort dans le monde en 2023, le nombre d'exécutions recensées atteint hélas un record depuis 2015.

1 153 exécutions ont été recensées au cours de l'année, ce qui représente une hausse de 31 % par rapport aux 883 exécutions enregistrées en 2022. Si le nombre de pays procédant à des exécutions a nettement diminué, passant de 20 en 2022 à 16 en 2023, certains pays sont responsables à eux seuls de cette funeste augmentation, à commencer par l'Iran, qui est responsable de 74 % des exécutions mondiales. Ces exécutions, à la suite des manifestations de 2022, ont bondi de 48 %, passant de 576 en 2022 à 853 en 2023, en application de la législation contre les stupéfiants.

Les États-Unis d'Amérique ne sont hélas pas en reste, puisque le nombre d'exécutions y augmente également. Enfin, il ne faut pas oublier que les chiffres du nombre d'exécutions ne prennent pas en compte les milliers de condamnations à mort prononcées et exécutées en Chine.

Face à cette situation alarmante, la journée mondiale de lutte contre la peine de mort doit être l'occasion pour le CNB de rappeler que les avocats continueront, sans relâche et de toutes leurs forces, le combat si cher à notre regretté confrère Robert BADINTER en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort, afin que la justice ne soit plus une justice qui tue, pour reprendre ses mots.

---

<sup>1</sup> Rapport Mondial « Peines de mort et exécutions » Amnesty International 2023 :  
<file:///Users/laurence/Downloads/ACT5079522024FRENCH.pdf>

# RESOLUTION

---



## RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

# DENONÇANT LA PEINE DE MORT ET LES CONDITIONS DE DÉTENTION ET DE TRAITEMENT DES CONDAMNÉS À MORT DANS LE MONDE

\*\*\*

Adoptée par l'assemblée générale du Conseil national des barreaux du 11 octobre 2024

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale, le 11 octobre 2024,

**CONNAISSANCE PRISE** du rapport d'Amnesty International<sup>2</sup> sur le recours à la peine de mort dans le monde en 2023 qui fait état d'un nombre record d'exécutions dans le monde depuis 2015. 1 153 exécutions recensées au cours de l'année, représentant une hausse de 31 % par rapport aux 883 exécutions enregistrées en 2022.

**CONNAISSANCE PRISE** de la décision du Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) du 9 février 2024 relative à la levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort.

**RAPPELLE** que le droit international relatif aux droits humains interdit le recours à la peine de mort pour les infractions n'entrant pas dans la catégorie des « crimes les plus graves » ;

**RAPPELLE** l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution intitulée « moratoire sur l'application de la peine de mort » le 16 décembre 2022.

**SE REJOUIT** que de plus en plus d'Etats dans le monde soient abolitionnistes en droit ou en pratique.

**S'INQUIETE** cependant du mouvement de remise en cause des moratoires sur l'application de la peine de mort par certains Etats comme la République démocratique du Congo.

**S'ALARME de** l'augmentation du nombre d'exécutions recensées en 2023 dans le monde qui atteint son niveau le plus élevé depuis 2015 : 1 153 exécutions représentant une hausse de 31% au regard des 883 exécutions enregistrées en 2022.

---

<sup>2</sup> Rapport Mondial « Peines de mort et exécutions » Amnesty International 2023  
<file:///Users/laurence/Downloads/ACT5079522024FRENCH.pdf>

**DEPLORE** que le nombre de condamnations à mort à travers le monde demeure toujours aussi important et que la peine de mort continue d'être massivement prononcée dans certains pays, y compris contre des mineurs ;

**SOULIGNE** que la peine de mort constitue un facteur discriminant et aggravant portant atteinte à la dignité des détenus et à l'effectivité des garanties procédurales minimales ;

**DENONCE** les conditions de détention souvent inhumaines imposées aux condamnés à mort ;

**REAFFIRME** l'engagement total de la profession d'avocat en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort pour que demain « la justice ne soit plus une justice qui tue ».

**ENCOURAGE** tous les barreaux à agir auprès de leurs Etats pour qu'ils signent et ratifient le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

**DEMANDE** à la France, qui accueillera en 2026 le prochain Congrès mondial pour l'abolition universelle de la peine de mort, de relancer sa diplomatie en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort.

**S'ENGAGE** à soutenir l'organisation du Congrès mondial pour l'abolition universelle de la peine de mort en France en 2026.

\* \*

Fait à Lille le 11 octobre 2024

**Conseil national des barreaux**

Résolution dénonçant la peine de mort et les conditions de détention et de traitement des condamnés à mort  
Adoptée par l'Assemblée générale du 11 octobre 2024